



# Budget Primitif 2026

---

Note de présentation des informations  
financières essentielles

## SOMMAIRE

- I. Éléments de contexte local
- II. Éléments budgétaires à retenir pour 2026 - en Fonctionnement (*évolution*)  
- en Investissement
- III. Evolution de l'épargne brute et de l'épargne nette
- IV. Niveau et évolution de l'endettement et capacité de désendettement
- V. Niveau et évolution des taux d'imposition

## I. Élément de contexte local

Aux portes de la ville de Nantes, la Commune de Sautron s'étend sur un peu plus de 17 km<sup>2</sup> et compte 8 845 habitants (population DGF 2024).

A l'instar des autres communes limitrophes de Nantes, l'évolution démographique a été très forte durant le dernier siècle (en 1968, Sautron comptait en effet 1 333 habitants).

Selon les prévisions, et à la lumière des dernières opérations de recensement, la population sautronnaise va continuer à croître durant les prochaines années.

Commerces, professions libérales, artisans et industries installés au sein de plusieurs zones commerciales artisanales... Sautron comptabilise presque 300 professionnels.

Le Budget principal de la Ville de SAUTRON ne compte aucun Budget annexe – les compétences en matière de voirie, eau et assainissement relèvent de l'Intercommunalité (Nantes Métropole)

Les missions d'action sociale sont gérées par le CCAS de SAUTRON.

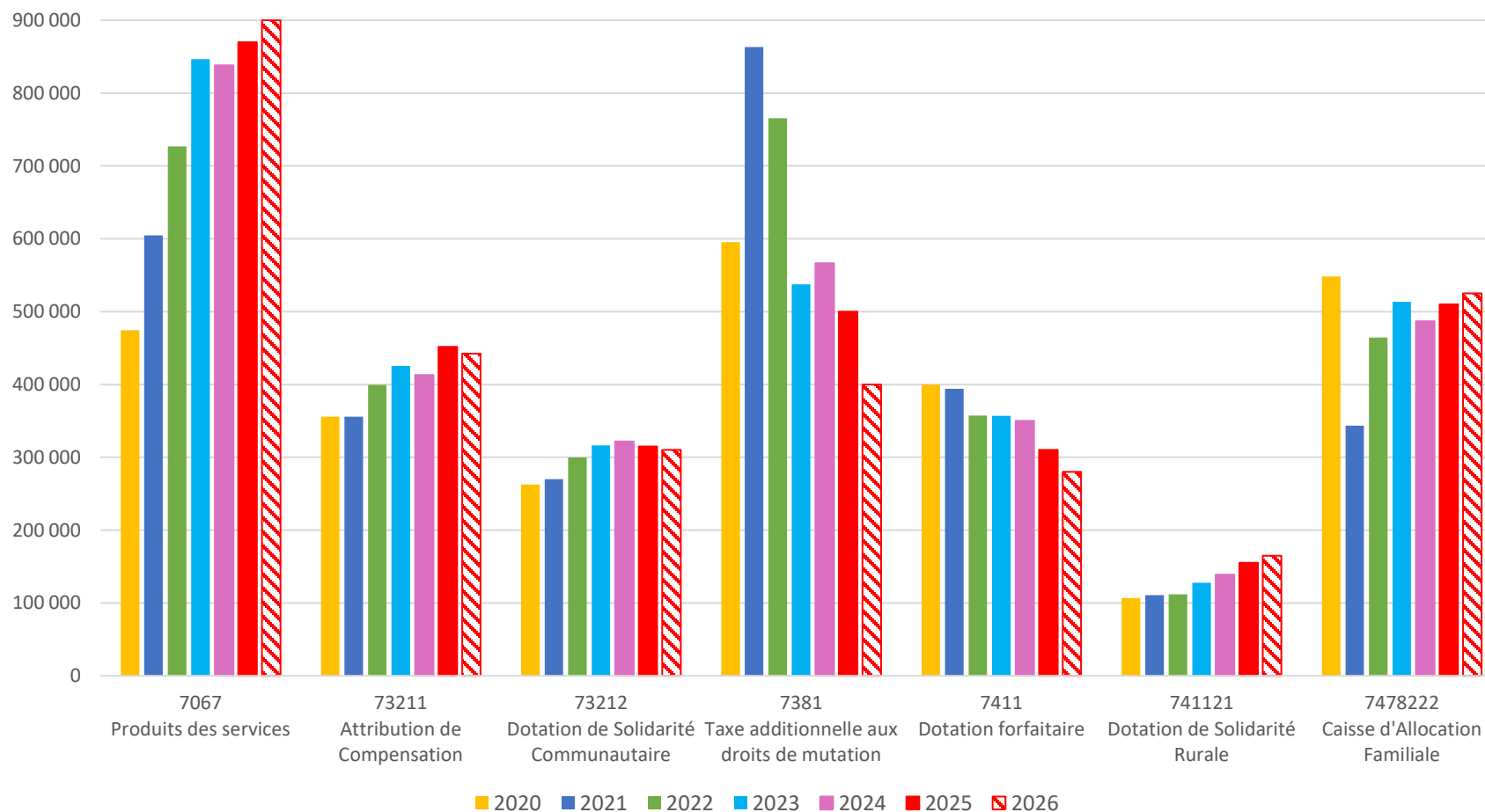
## II. Eléments budgétaires à retenir pour 2026 – en Fonctionnement

### En termes de recettes de Fonctionnement : *(principales recettes)*

1. Augmentation des **recettes fiscales** pour 2026 – faible revalorisation des bases en 2026, en lien avec l'évolution de l'inflation constatée sur un an (+ 0,8 %), après des hausses de + 1.7 % en 2025 et + 3,9 % en 2024 (« effet bases »). Au stade du Budget Primitif, et avant les élections municipales, il n'est pas intégré d'augmentation des taux des trois taxes locales ; les taux de fiscalité 2026 seront votés par l'équipe municipale élue en Mars 2026 / **6 689 000 €**
2. Les **dotations de l'Etat** en baisse : de part le contexte national, la dotation forfaitaire devrait diminuer, de part l'écrêtement, qui vise à financer les réallocations internes de la DGF, et la stabilisation de la population ; légère augmentation attendue de la Dotation de Solidarité Rurale / **445 000 €**
3. Diminution des reversements de **Nantes Métropole** :
  - Il est attendu une baisse de **l'Attribution de Compensation pour 2026**, liée aux modalités d'évolution des conventions de gestion (répartitions des interventions NM / Communes) / **442 400 €**
  - Diminution également attendue de la **Dotation de Solidarité Communautaire** / **310 000 €**
4. Stabilisation des **produits des services** : *(estimation globale tous services pour 2026)*
  - *Recettes liées à la restauration, accueil des centres de loisirs et périscolaire* / **900 000 €**
5. Compte tenu du contexte économique, et par principe de précaution, le montant prévisionnel de la **taxe additionnelle aux droits de mutation**, est fixé à **400 000 €**
6. **Participation de la CAF** au fonctionnement des structures d'accueil des jeunes enfants / **525 000<sup>4</sup> €**

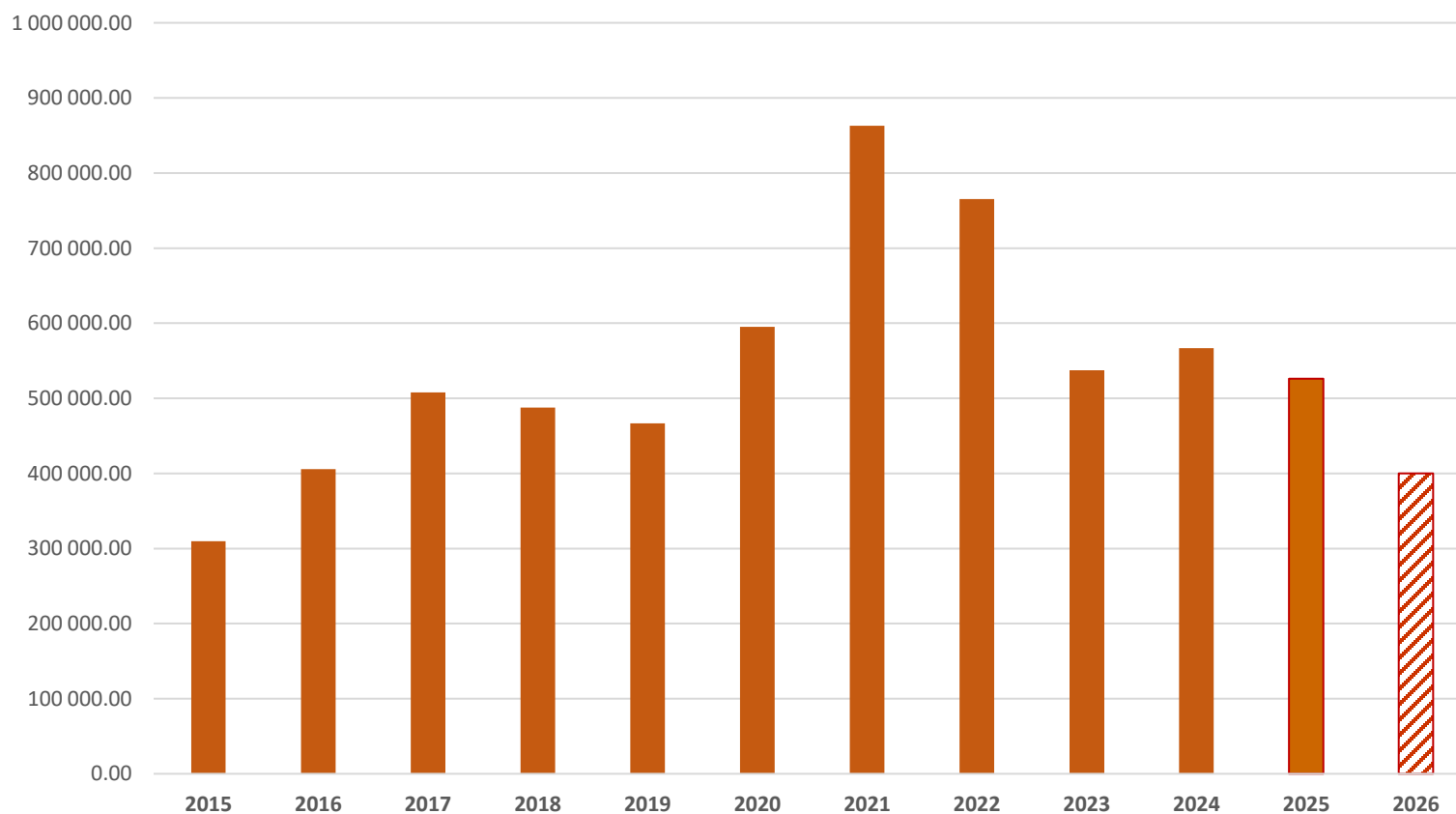
## II. Eléments budgétaires à retenir pour 2026 – en Fonctionnement

### Evolution des principales recettes de Fonctionnement (≈ 3 M€) : hors fiscalité directe



## II. Eléments budgétaires à retenir pour 2026 – en Fonctionnement

Evolution des droits de mutation :

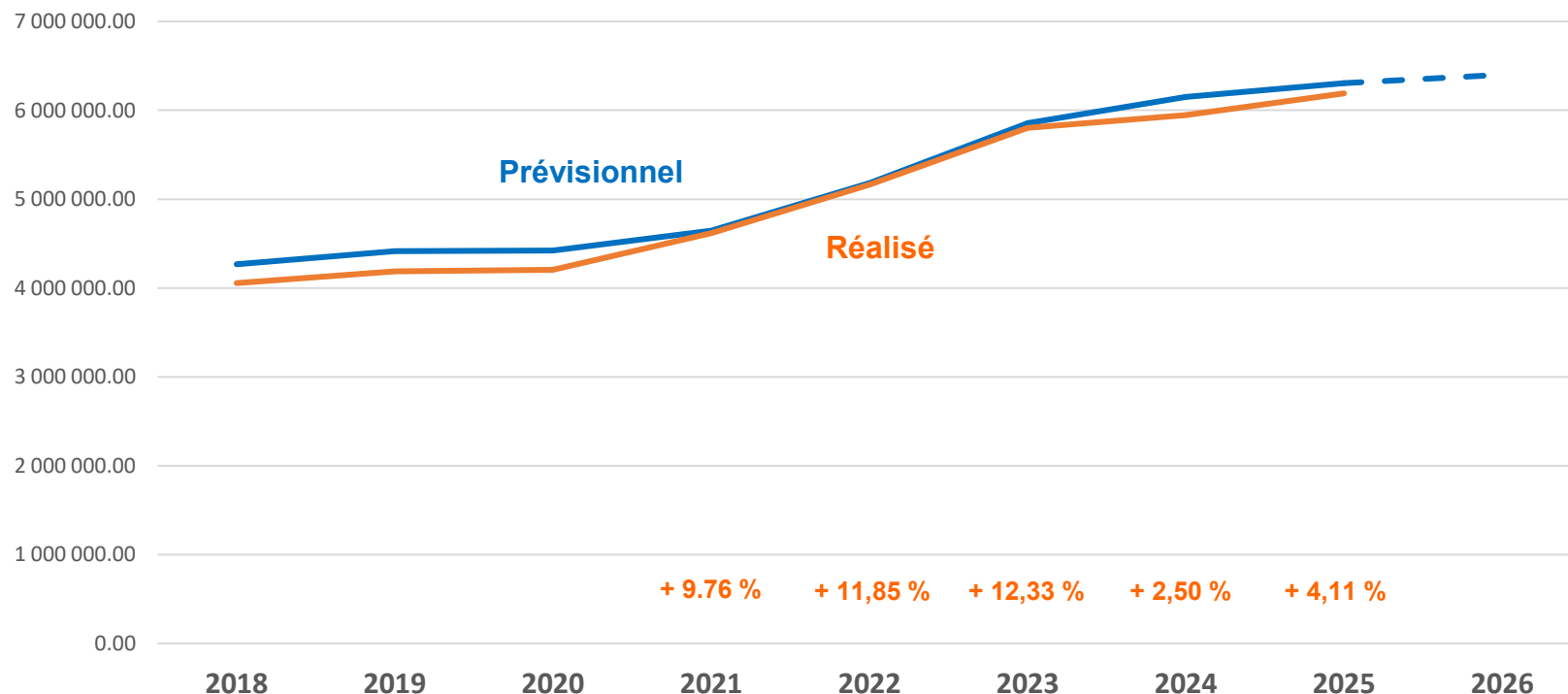


## II. Eléments budgétaires à retenir pour 2026 – en Fonctionnement

### En termes de dépenses de Fonctionnement :

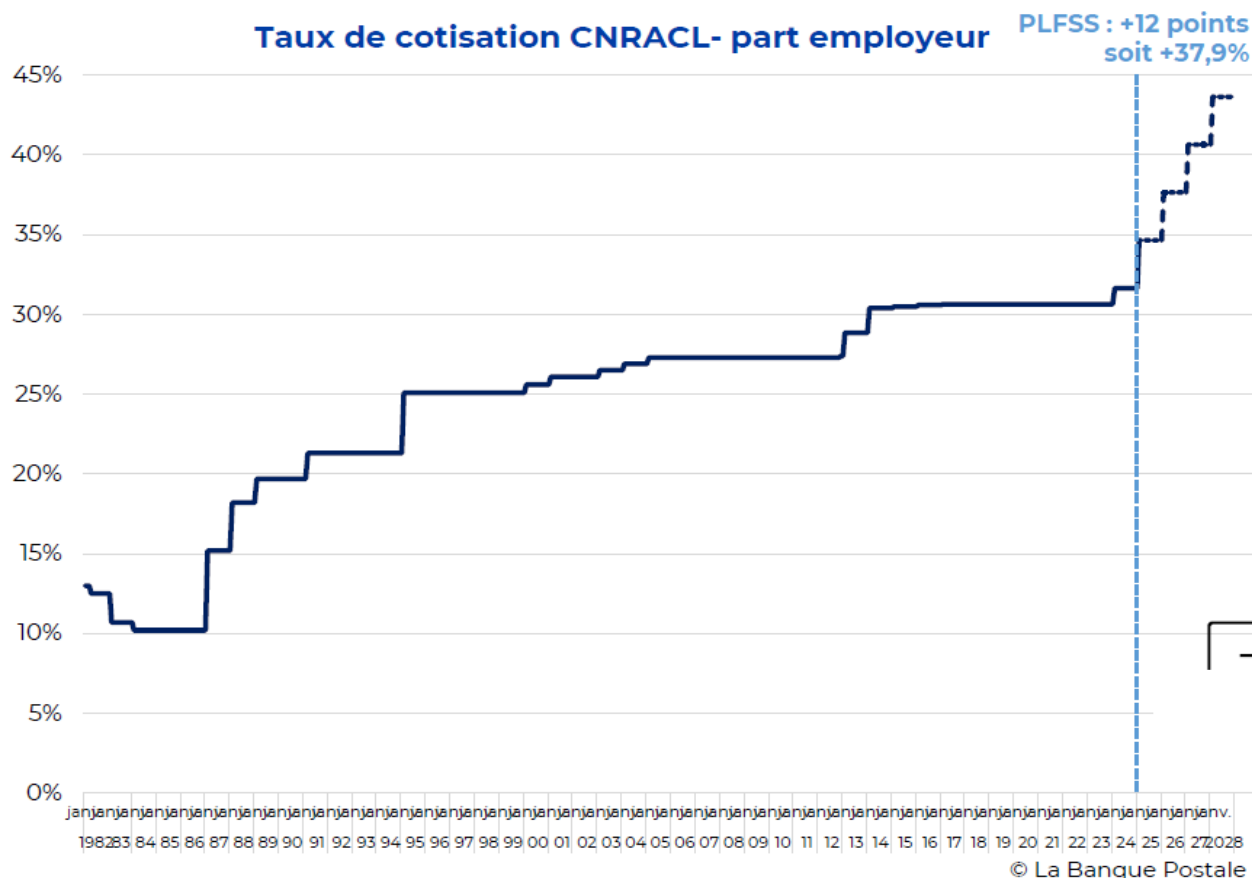
- Charges de personnel** : l'objectif est de poursuivre la maîtrise des dépenses engagée depuis 2024, avec une hausse prévisionnelle limitée à **+ 4 % en 2026, par rapport au réalisé 2025** (en lien notamment avec la poursuite de la hausse des cotisations CNRACL et la participation obligatoire versée aux agents pour leur Mutuelle santé)

Evolution des charges de personnel / chapitre 012



## Charges de personnel : forte augmentation du taux de cotisation CNRACL jusqu'en 2028

Pour rappel, le Projet de Loi de Finances pour 2025 (PLFSS) a instauré une augmentation progressive du taux de cotisation à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales à compter de 2025. Le rythme de progression est de + 3 points par an sur 4 ans (soit + 12 points) :

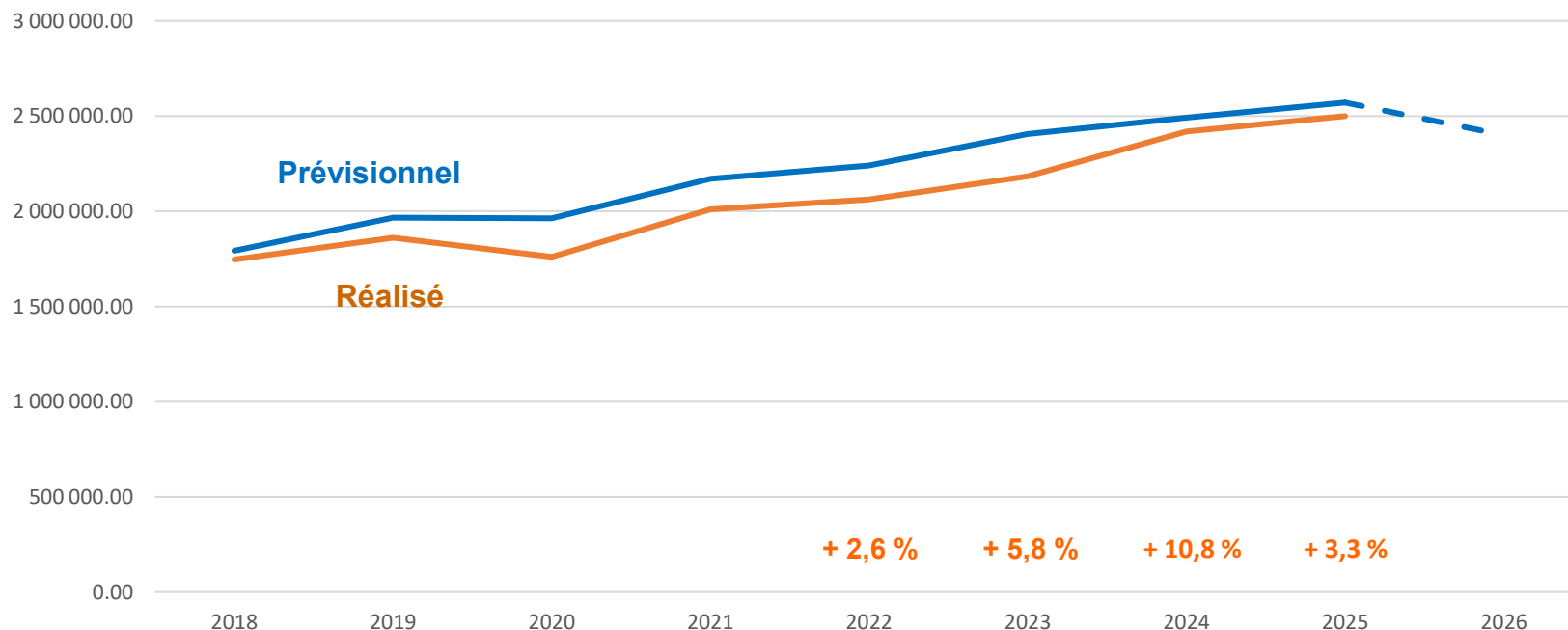


## II. Eléments budgétaires à retenir pour 2026 – en Fonctionnement

### 2. Baisse des charges à caractère général

En 2026, les dépenses courantes du chapitre 011 devraient diminuer d'environ **- 5% par rapport à l'exercice 2025**, qui intégrait la commande d'un SDIE pour 152 000 € ; celui-ci sera finalement réalisé en 2026. Tous les budgets de fonctionnement des services ont été contraints au minimum. Des ajustements pourront avoir lieu après les élections, lors de l'élaboration du Budget supplémentaire par la nouvelle équipe municipale.

Evolution des charges à caractère général / chapitre 011



## II. Eléments budgétaires à retenir pour 2026 – en Fonctionnement

### 3. Légère hausse des autres **charges de gestion courantes**

- Maintien de l'enveloppe des indemnités et charges concernant les élus (137 000 €)
- Augmentation de la participation au Centre Communal d'Action Sociale (300 000 €)
- Baisse de la participation communale au financement de la crèche partenariale gérée par VYV (Ile Mystérieuse), en lien avec la nouvelle convention entrée en vigueur courant 2024 (195 500 €)
- Diminution de la participation à l'école St Jean Baptiste, en lien avec la baisse des effectifs (220 000 €)
- Stabilisation des dépenses en informatique (abonnements et hébergements des applications métiers / 82 000 €)

## II. Eléments budgétaires à retenir pour 2026 – en Investissement

Les **dépenses d'Investissement** s'élèvent à **1 185 600 €**.

Elles intègrent en priorité le remboursement du capital de la dette (473 000 €)

L'essentiel des dépenses d'équipement inscrites au BP 2026 (709 600 €) concerne des travaux de maintien en fonctionnement des différents bâtiments communaux et l'équipement des services municipaux, ainsi que des compléments et renouvellements de matériels et mobilier dans les écoles, accueils périscolaires et de loisirs, cuisine et restaurants scolaires

Ces dépenses s'équilibrent avec les **recettes d'Investissement** :

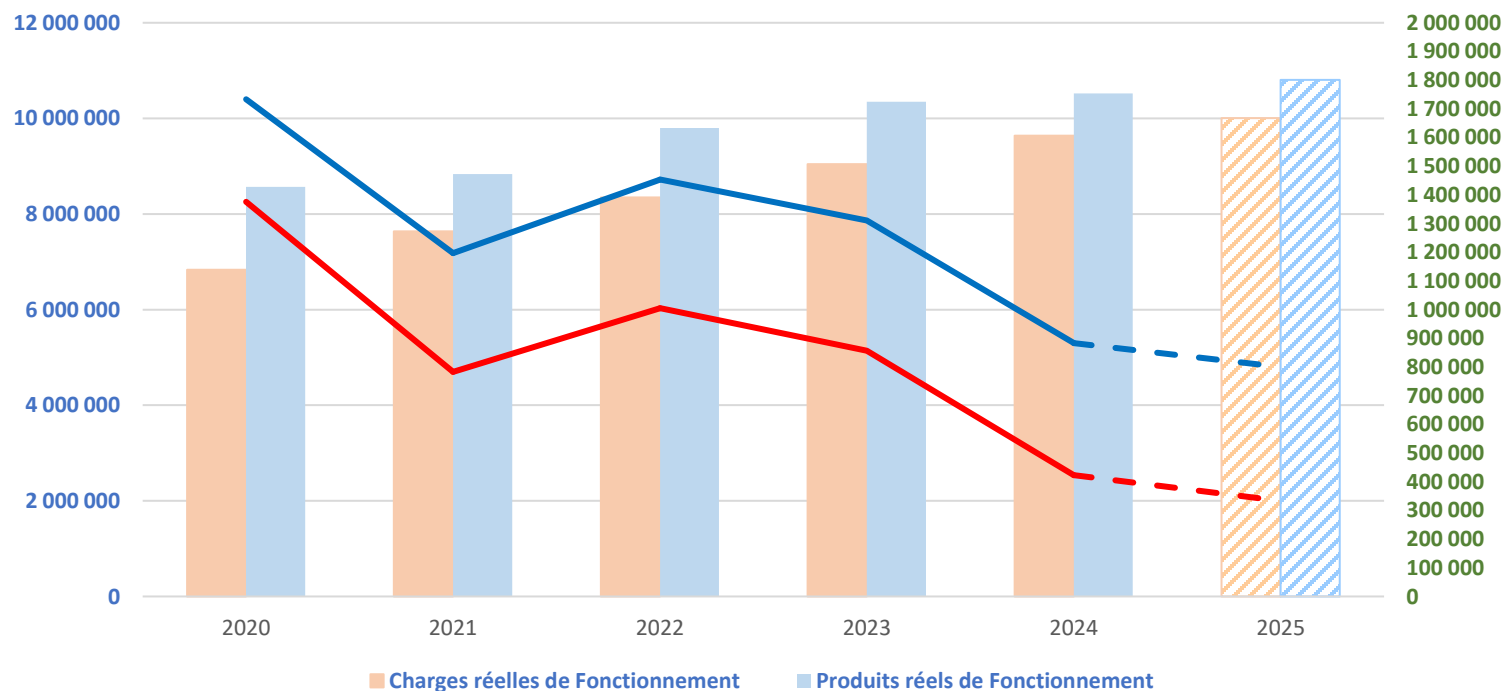
- Autofinancement sur fonds propres (202 000 €)
- Cession de terrains et biens mobiliers (226 600 €)
- Fonds de compensation de la TVA, remboursée sur les dépenses d'Investissement de l'année antérieure (195 000 €)
- Subventions d'Investissement octroyées par l'Etat (66 000 €)

### III. Evolution de l'épargne brute et de l'épargne nette

A fin 2025, la Capacité d'Autofinancement continuerait de diminuer, à 333 000 € contre 423 000 € en 2024, mais moins fortement qu'entre 2023 et 2024.

L'année 2026 s'annonce aussi contrainte que 2025, dans un contexte de fortes incertitudes financières.

Evolution de la Capacité d'Autofinancement



## IV. Evolution de la dette

### Dette communale

- **Evolution de l'endettement de la Commune en 2025**

La Ville n'a, à nouveau, pas eu recours à l'emprunt en 2025, pour financer ses Investissements. Ainsi l'encours de la dette communale par habitant a continué de diminuer, passant de 649 €/hab., au 31/12/2024, à **594 €/hab.\* au 31/12/2025**

*(\* pour une « population DGF » de 8 846 hab. en 2024 et 8 886 hab. en 2025).*

L'encours par habitant reste inférieur à la moyenne nationale de la strate (755 € / hab. en 2024)

Le BP 2026 ne prévoit pas d'emprunt pour financer les dépenses d'investissement inscrites en début d'exercice.

La nouvelle équipe municipale aura à statuer sur le recours éventuel à l'emprunt en 2026, pour participer au financement des dépenses d'Investissement qui seront décidées.

## IV. Evolution de la dette

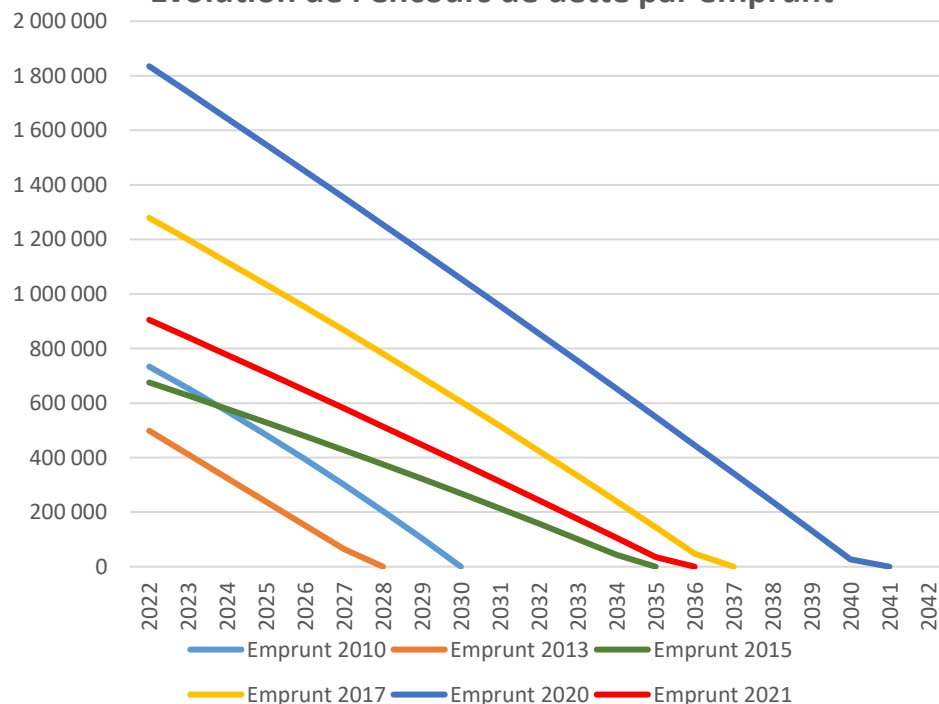
### Encours de la dette

L'encours de dette s'élève à **5 279 000 €** au 01/01/2026

La capacité de désendettement de la Commune se maintient au niveau de décembre 2024, à **5 ans et 8 mois\***

(\* hors dette envers Nantes Métropole)

Evolution de l'encours de dette par emprunt



### Structure des emprunts en cours :

6 emprunts bancaires restent en cours au 31/12/2025, tous à **taux fixe**

2 dettes envers Nantes Métropole - concernant le portage foncier (PAF) du 12 et du 6 rue de l'église (remboursement au bout de 10 ans)

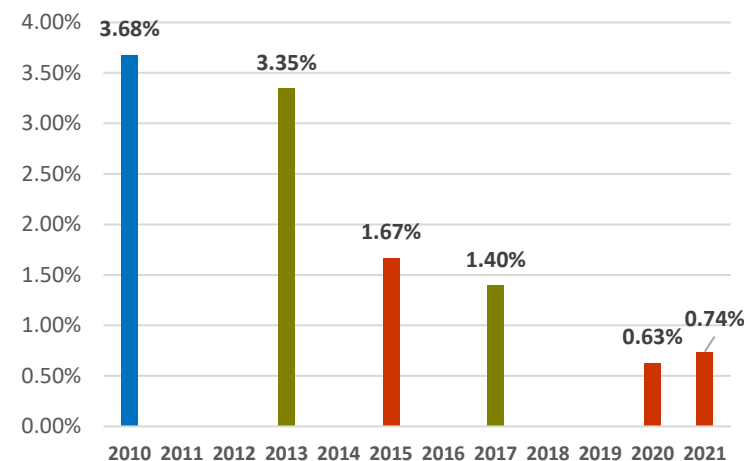
### Liste des prêteurs :

Crédit Agricole : 1

Crédit Mutuel : 2

Banque Postale : 3

### Niveau des taux des emprunts en cours



## V. Niveau et évolution des taux d'imposition

### Fiscalité locale

- Rappel de l'évolution des bases et des taux entre 2024 et 2025 :
  - **Bases 2025** : - THRS : - 28 % (bases prévisionnelles notifiées en mars 2025, en lien avec la nouvelle obligation de déclaration des biens instituée en 2023 et les corrections apportées depuis, aux biens imposés)
    - TFB : + 2,4 % (bases prévisionnelles) / + 5,3 % en 2024 (bases définitives)
    - TFNB : + 1,5 % (bases prévisionnelles) / + 0,4 % en 2024 (bases définitives)→ l'évolution des bases en 2025 intègre une **revalorisation annuelle de + 1,7 % en 2025**, contre + 3,9 % en 2024.
  - **Taux** : les taux communaux des trois taxes n'ont pas augmenté en 2025

### ➤ Concernant 2026 :

- **Bases fiscales** : les bases fiscales prévisionnelles de taxes foncières et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, communiquées vers la fin Mars 2026, intégreront la hausse annuelle des valeurs locatives, qui devrait se situer à + 0.8 % en 2026 (liée à l'inflation constatée sur un an). Les bases « physiques », quant à elles, devraient faiblement évoluer, en lien avec l'évolution du marché de l'immobilier, entre 0 % et + 0,5 % (constructions nouvelles).
- **Taux d'imposition** : compte tenu du contexte économique difficile, de la dégradation des finances publiques et du désengagement financier de l'Etat, des choix devront être effectués, en dépenses et en recettes de Fonctionnement, pour dégager de l'autofinancement et pouvoir continuer à investir. Il reviendra à la nouvelle équipe municipale de se positionner sur le niveau des taux d'imposition 2026.